

CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES CLUBS 2021-2022



REGLEMENT

Bureau du challenge : Présidente : C. ROUX – Responsable : E. ARD - Secrétaire : J-C. PAJEAU – Trésorier : J.CORAUX
Responsables des 3 bowlings – Présidents des clubs du département.

Article 1 – Le challenge départemental est organisé par le Comité départemental de Charente Mme.

Article 2 – Il se déroulera sur 3 jours dans les 3 bowlings du département participant : **La Rochelle, Meschers et Saintes.**

Article 3 – Ce challenge est ouvert à **tous les joueurs et joueuses** du département et appartenant à un même club ayant :

- une moyenne au listing de septembre 2021 ≤ 170 ,
- aux joueurs (ses) en 1^{ère} année de licence,
- aux joueurs (ses) non licenciés

Les joueurs non licenciés et n'ayant jamais été licenciés bénéficieront d'un bonus de 50 quilles par partie la 1^{ère} année, puis 25 l'année suivante et ensuite 0.

Tout joueur (se) ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe au cours de la saison.

Les féminines bénéficient d'une bonification de 8 quilles par ligne.

Article 4 - Organisation :

- **1 à 3** poules de 8 équipes **maximum** de 3 joueurs. **En fonction des inscriptions.**
Chaque équipe peut être composée d'hommes, de femmes, ou mixtes, au choix.
- La composition des équipes limitée à **6 participants** doit comprendre **au minimum 2 licenciés.**
- Obligation d'avoir toujours **au minimum 1 licencié** sur les pistes.
- Possibilité d'intégrer des jeunes sous réserve **du respect des contraintes liées à l'âge (*)**
- Toutes les parties sont homologuées pour les licenciés.
- Déroulement de la compétition en Petersen.

Tenue réglementaire pour tous :

- **maillot du club pour les licenciés, blue-jean interdit pour toutes et tous, licenciés ou non.**
- **Un tee-shirt du CD 17 sera offert à la 1^{ère} participation à chaque non licencié participant avec obligation d'être porté**

Article 5 – Dates

Il se déroulera aux dates suivantes de 8h 50 à environ 13 h 30 – Présence à 8 h 30 –

- **dimanche 05 décembre 2021**
- **dimanche 13 mars 2022**
- **dimanche 08 mai 2022**

Article 6 – Classement

- Classement par poule, attribution des points à chaque match selon le principe suivant :

- **match gagné : 3 points,**
- **match nul : 2 points,**
- **match perdu : 1 point.**

CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES CLUBS 2021-2022

A l'issue de la 3^{ème} journée, en cas d'égalité de points dans chaque poule, les équipes seront départagées :

- par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes,
- par le total des quilles sur les 3 confrontations directes (+ 8 quilles pour les féminines),
- par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

Article 7 –

Inscriptions auprès des clubs avant le **20 novembre 2021**

Article 8 –

Après inscription des différentes équipes, le tirage au sort des poules pour toute la saison sera effectué par l'organisateur.

Article 9 –

Montant à régler au Comité Départemental :

25 € par joueur et par journée sur la base de 3 joueurs : soit 75 € par équipe
Aucun frais d'engagement n'est demandé

Cette participation comprend :

- | | |
|---------------------------------------------------|----------------------|
| - le montant des 7 lignes : | 3.20 € x 7 = 22.40 € |
| - l'homologation des lignes : | 0,12 € x 7 = 0,84 € |
| - les récompenses remises à l'issue de la finale: | <u>1,76 €</u> |
| | 25.00 € |

Article 10 –

Tout litige non prévu à ce règlement et survenant au cours de la compétition, sera tranché par les responsables du challenge.



- (*) ☞ Poussins : maximum 4 lignes par jour sans dépasser 2 lignes consécutives
☞ Benjamins : maximum 10 lignes par jour sans dépasser 6 lignes consécutives.
☞ Minimes : 12 lignes par jour sans dépasser 8 lignes consécutives.

Les 2 séries doivent être séparées d'au moins 60 minutes.